



Un cœur qui bat dans la ville

Rapport Annuel 2022





Table des matières

03 **Éditorial**

03 Un nouveau duo à la direction du Port de Bruxelles

04 **Bilan 2022**

05 Encourager une logistique urbaine durable

05 Investir pour un Port plus vert,
créateur de biodiversité

06 Ancrer le Port au cœur de la ville

07 **À propos du Port de Bruxelles**

07 Objet social du Port de Bruxelles

08 Conseil d'administration

09 Directions

09 **COMPTES ANNUELS**

09 **Rapport de gestion**

09 Introduction

12 Bilan

14 Comptes de résultats

17 **Bilan au 31-12-2022**

19 Compte de résultats

21 Annexes

29 Bilan social

31 Les règles d'évaluation

33 Rapport du Collège des Commissaires

Éditorial

2022 A ÉTÉ UNE ANNÉE RICHE EN ACTIVITÉS POUR LE PORT DE BRUXELLES, AVEC LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS D'ENVERGURE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SON CONTRAT DE GESTION 2021-2025.

Ces projets confirment le rôle essentiel du Port comme acteur de la transition économique et environnementale de la Région de Bruxelles-Capitale. Avec une hausse du transport de conteneurs de plus de 30%, le Port contribue au report modal de la route vers l'eau et à l'amélioration de la mobilité urbaine. Par ses actions en faveur de la propreté et de la biodiversité du canal, il participe à la concrétisation des objectifs climatiques régionaux pour 2030 et 2050. Enfin, avec ses activités récréatives, ses berges, ses équipements, il est aussi devenu un véritable lieu de vie et d'échanges.

Pour mener à bien ses missions, le Port peut compter sur une équipe de grande qualité, des femmes et des hommes qui, chaque jour, mettent leurs compétences au service de la Région, de ses entreprises et de sa population.

Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais convaincus que le Port de Bruxelles est un cœur qui bat dans et pour la ville, un outil extraordinaire de développement économique de la Région bruxelloise. Et nous sommes fiers de poursuivre nos projets dans ce sens.

YASSINE AKKI,
Président du Conseil d'administration

ANTHONY BAERT,
Vice-Président du Conseil d'administration

GERT VAN DER EEKEN,
Directeur général

CAROLINE HERMANUS,
Directrice générale adjointe



Un nouveau duo à la direction du Port de Bruxelles

NOMMÉ PAR LE GOUVERNEMENT BRUXELLOIS, GERT VAN DER EEKEN A ENTAMÉ SON MANDAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL LE 23 MAI 2022.

Fort de son expérience en tant que membre du Conseil d'administration du Port et au sein d'autres organismes publics régionaux, il est déterminé à déployer toute son énergie pour poursuivre et accroître les missions du Port de Bruxelles.

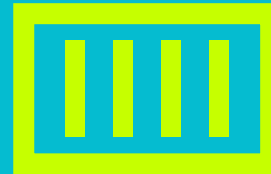
À ses côtés, le Gouvernement régional a nommé, en septembre 2022, Caroline Hermanus en qualité de Directrice générale adjointe ; elle est donc confirmée dans cette fonction qu'elle occupait déjà ad interim depuis plusieurs mois.

Bilan 2022

6,8 millions de tonnes transportées



-2.000
camions/jour



Transport de
conteneurs :
+ 30%

Un **3^e** bateau
nettoyeur,
100%
électrique



-98.000
tonnes de CO₂

3 concessionnaires
certifiés CO₂ neutres

Visionner le film du rapport annuel

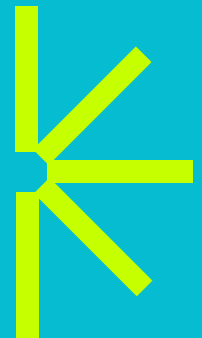


7 modules (**224 m²**) de
radeaux végétalisés

et **20 cages**
immergées

13 **25.000 m³**
de résidus dragués

200 m³
de déchets récoltés/an





Encourager une logistique urbaine durable

LE PORT CONTRIBUE À UNE LOGISTIQUE URBAINE PLUS FLUIDE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT.

En 2022, le **transport de conteneurs** a connu une hausse record de plus de 30%, avec près de 57.000 EVP (équivalents vingt pieds) chargés et déchargés malgré un climat économique très difficile. Ce résultat conforte la décision d'**extension du terminal à conteneurs** du Port. Ce projet majeur du Masterplan 2040 et du Contrat de Gestion 2021-2025 permettra de renforcer le report modal de la route vers l'eau et de déployer des activités à haute valeur ajoutée, créatrices d'emplois.

Pour l'exploitation du terminal et le développement de son extension, le Port a lancé, en juillet 2022, un **appel à candidats assorti de critères de durabilité sans précédent** (groupage de marchandises, plan de décarbonation, labellisation CO₂ neutre et Entreprise Ecodynamique, etc.).

Enfin, le Port a confié à Tractebel Engineering, pour trois ans, la mission d'**expert en transport**, un service gratuit qui accompagne ses clients vers une logistique durable et multimodale.

Investir pour un Port plus vert, créateur de biodiversité

Notre **3^e bateau nettoyeur**, le Damona, a été mis à l'eau en juin 2022. Ce **1^{er} bateau 100% électrique** acquis par le Port contribuera à améliorer la propreté des 80 ha de plan d'eau, sur les 14 km de canal de la Région.

Autre projet ambitieux : des **radeaux végétalisés, couplés à des cages immergées**, ont été installés le long du ponton du Bruxelles Royal Yacht Club. Ces modules offriront des refuges à la faune aquatique mais aussi aux oiseaux, insectes et plantes, contribuant à favoriser la biodiversité du canal.

Par ailleurs, trois nouveaux concessionnaires - Ziegler, CCB et De Cloedt - ont obtenu le **label CO₂ neutre** grâce au soutien de l'expert climat du Port.

Enfin, nous avons entrepris, comme chaque année, d'importants **travaux de dragage**. Éliminant quelque 25.000 m³ de résidus, ce dragage est nécessaire pour maintenir la navigation sur le canal, prévient la pollution et contribue à empêcher les inondations.



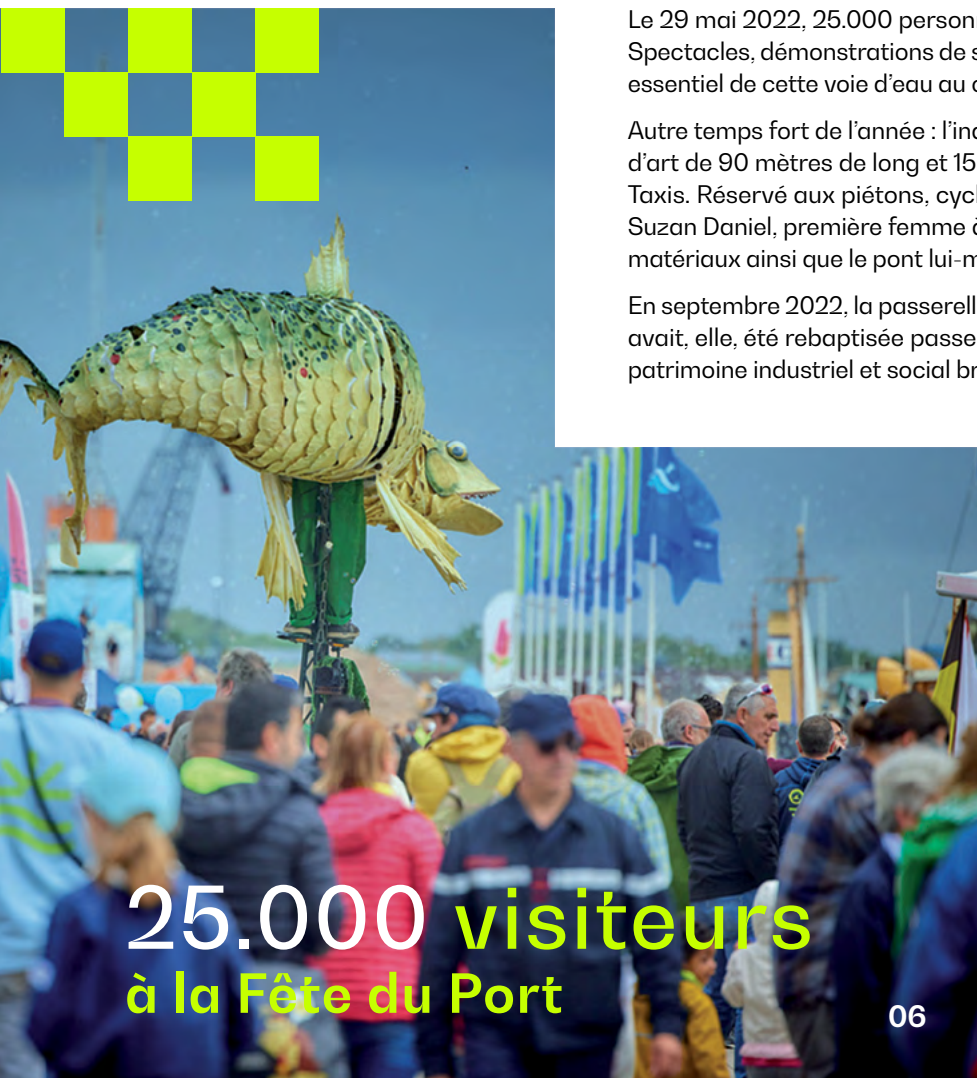
Ancrer le Port au cœur de la ville

LE PORT DE BRUXELLES EST PLUS QUE JAMAIS UN LIEU DE VIE ET D'ÉCHANGES
POUR TOUS LES BRUXELLOIS ET BRUXELLOISES.

Le 29 mai 2022, 25.000 personnes étaient au rendez-vous pour la 16^e édition de la **Fête du Port**. Spectacles, démonstrations de sauvetage et autres animations ont rappelé à toutes et tous le rôle essentiel de cette voie d'eau au cœur de Bruxelles.

Autre temps fort de l'année : l'inauguration du **pont Suzan Daniel**, le 4 octobre 2022. Cet ouvrage d'art de 90 mètres de long et 15 de large permet de connecter le quartier Nord et celui de Tour & Taxis. Réservé aux piétons, cyclistes et transports en commun, il met à l'honneur la Bruxelloise Suzan Daniel, première femme à avoir milité pour les droits des personnes LGBT en Belgique. Les matériaux ainsi que le pont lui-même ont été acheminés par bateau sur le canal.

En septembre 2022, la passerelle reliant Anderlecht à Molenbeek au niveau de la rue de Gosselies avait, elle, été rebaptisée passerelle Guido Vanderhulst, en hommage à un fervent défenseur du patrimoine industriel et social bruxellois.



25.000 visiteurs
à la Fête du Port

Le pont Suzan Daniel,
une liaison dédiée
à la mobilité douce
entre la gare du Nord
et Tour & Taxis



À PROPOS DU Port de Bruxelles

OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES

Le Port de Bruxelles est chargé de la gestion, de l'exploitation et du développement du canal, du port, de l'avant-port, des installations portuaires et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires publics dont les parts sont réparties comme suit :

La Région de Bruxelles-Capitale,

qui détient 58,05% du capital ;

La Ville de Bruxelles, qui détient 33,40% du capital ;

Les 8 communes bruxelloises actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;

La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances,

filiale de la Société régionale d'investissement de Bruxelles, qui détient 3,67% du capital.



Conseil d'administration



Nom	Fonction		Prestations
Yassine AKKI	Président	FR	
Faten ALAMAT	Administratrice	FR	à partir du 15/12/2022
Anthony BAERT	Vice-président	NL	
Rachid BEN SALAH	Administrateur	FR	
Marie-Carmen BEX	Administratrice	FR	
Franç BOGOVIC	Administrateur	NL	
Audrey CLABOTS	Administratrice	FR	
Catherine de BUCK van OVERSTRAETEN	Administrateur	NL	
Florianne de MAHIEU	Administratrice	NL	
Alexandre DERMINE	Administratrice	FR	
Laurent GABELE	Administrateur	FR	
Blaise GODEFROID	Administrateur	FR	
Shanti INGELS	Administratrice	NL	

Nom	Fonction		Prestations
Leila KABACHI	Administratrice	FR	
Karima LAOUAJI	Administratrice	FR	jusqu'au 16/02/2022
Lise NAKHLE	Commissaire au gouvernement	FR	
Paul PALSTERMAN	Administrateur	FR	jusqu'au 9/06/2022
Lander PICCART	Commissaire au gouvernement	NL	
Maximilien RALET	Administrateur	FR	à partir du 16/02/2022
Döne SÖNMEZ	Administratrice	FR	
Rafael VAN HUYCK	Administrateur	FR	
Philippe VANSNICK	Administrateur	FR	à partir du 9/06/2022
Olivier VERSTRAETEN	Administrateur	FR	jusqu'au 15/12/2022
Donatienne WAHL	Administratrice	FR	
Tom ZOETE	Administrateur	NL	

DIRECTION GÉNÉRALE

Gert Van der Eeken, directeur général
Caroline Hermanus, directrice générale adjointe

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Isabelle Bodart, coordinatrice à la direction générale

CONSEILLER EN PRÉVENTION

Nico Raemdonck, conseiller en prévention

COMMUNICATION

Sylvain Godfroid, coordinateur

CONTRÔLE DE GESTION ET IT

Sébastien Popeler, coordinateur

SERVICE SUPPORT ET CAPITAINERIE

Caroline Hermanus, directrice générale adjointe

CAPITAINERIE

Nathalie Deleuze, coordinatrice

DIRECTION FINANCIÈRE

Bénédictine Adam, responsable financière

DIRECTION JURIDIQUE ET

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bertrand de Hemptinne, coordinateur

SERVICE DÉVELOPPEMENT ET INFRASTRUCTURE

Rainier Reekmans, directeur-chef de service

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PORTUAIRE

Philippe Matthis, directeur

MANAGER DU CLUSTER PORTUAIRE

Valérie Tanghe, directrice

DIRECTION TECHNIQUE

Laurent Mampaey, directeur technique

COMPTES ANNUELS

Rapport de gestion

1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 3.5 et 3.6 du Code des Sociétés et Associations.

Pour rappel, une plus-value globale de 246.470.691,01€ avait été actée dans les comptes 2017 suite à un travail complet de réévaluation des terrains et bâtiments appartenant au Port de Bruxelles. En 2018, le Port a individualisé les plus-values par fiche d'immobilisé. Cet important travail a permis d'identifier certaines erreurs et a entraîné dès lors des modifications du montant de la plus-value. Elle est passée de 246.470.691,01€ à 254.891.603,61€. En 2021, suite à la vente d'une parcelle de terrain à la ville de Bruxelles et l'achat d'un terrain à l'avant-Port, la plus-value globale a évolué et s'élève depuis à 255.400.487,85 €.

Pour rappel, depuis le premier janvier 2018, le Port de Bruxelles est soumis à l'impôt des sociétés.

Au niveau de la gestion des risques, le Port a pris en compte une provision de 1.512.000€ dans le cadre de l'accident qui a eu lieu fin d'année au Pont de Buda. De ce fait la provision pour grosse réparation a augmenté de ce même montant par rapport à 2021.

Du point de vue des risques et incertitudes auxquels la société pourrait être confrontée, les dotations régionales constituent un élément important de la structure de gestion du Port de Bruxelles. Le Port a reçu, en 2022, 15.221.000€ de dotations de la Région soit 740.000€ de plus qu'en 2021.

Enfin, il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activités de recherche et de développement, n'a pas de succursale, ne dispose pas d'instrument financier et qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Il est important de noter que ni la crise sanitaire, ni l'inflation n'ont eu d'impact sur les clients du Port en 2021 et 2022. Cependant, les conséquences de cette dernière pourraient avoir lieu en 2023 par des faillites possibles de certains clients d'autant qu'une indexation de 10% a impacté les redevances des concessions depuis janvier 2023. Cette indexation aura aussi un impact sur nos dépenses et salaires en 2023.

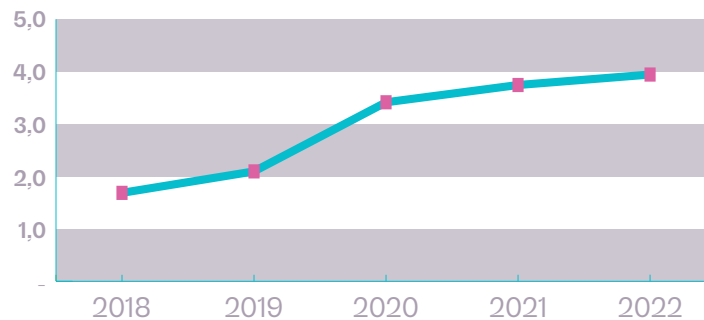
CI-DESSOUS QUELQUES RATIOS PERTINENTS CALCULÉS DEPUIS 2018 :

Ratio de liquidité absolue

Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face à ses dettes à 1 an au plus avec ses liquidités.

Placements + valeurs disponibles

Dettes à 1 an au plus

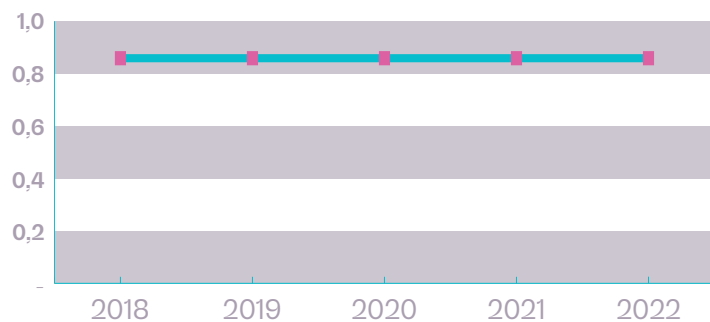


Nous constatons une augmentation de ce ratio par rapport à 2021. En effet, certains chantiers ont pris du retard (notamment celui de la rénovation des cabines à haute tension, le pont des Hospice et le mur de quai au terminal à conteneur,...); l'ensemble des montants prévus n'ont pas pu être dépensés en 2022, ce qui a eu un impact sur la trésorerie du Port de Bruxelles.

Ratio de solvabilité générale (ratio d'autonomie financière)

Capitaux propres

Total du passif

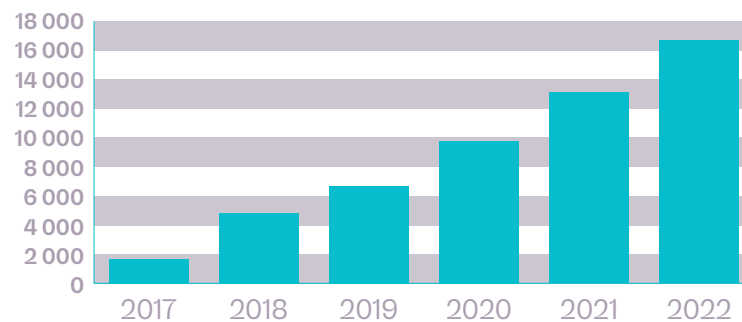


Le ratio de solvabilité est stable par rapport à 2018.

Fonds de roulement

= (Capitaux permanents – Actifs fixes)

Les fonds propres sont constitués par la partie inaliénable des capitaux élargie aux «réserves» et «provisions».



Le fonds de roulement est positif. L'augmentation par rapport à 2021 s'explique par une légère hausse des capitaux permanents mais surtout d'une forte diminution des actifs immobilisés (amortissements).

Ratio d'endettement

L'endettement bancaire représente 4,5% du passif. Le Port n'a qu'un emprunt en cours auprès de la BEI. Il a toutefois acquis un terrain à tempérament.

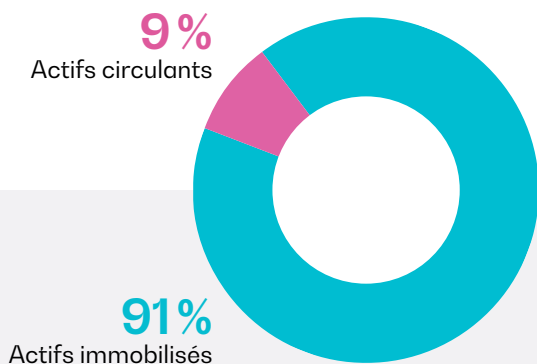
Il est important de préciser que suite à la consolidation du Port (décidée en 2014 mais d'application depuis 2015), la capacité d'emprunt est limitée, tout emprunt du Port impactant automatiquement le périmètre de consolidation régional. Il a également acquis en terrain en plusieurs fois.

2. BILAN

2.1. L'Actif

Les « actifs immobilisés » atteignent un niveau de 344.725.485,93€ et sont en légère diminution par rapport aux exercices antérieurs. La baisse est due à la comptabilisation des amortissements des immobilisations (biens immobiliers et plus-value). Ils sont largement prédominants par rapport aux « actifs circulants » qui représentent 9% du total du bilan, comme l'illustre le graphique 1 « Structure de l'Actif ».

Structure de l'actif

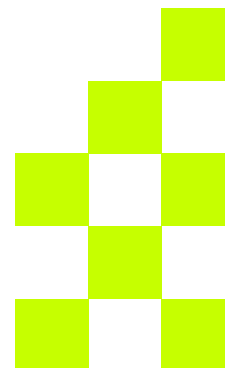


Le poste « créances commerciales à un an au plus » est en diminution par rapport à 2021. Cette diminution provient d'une diminution du poste « clients » et du poste « fournisseurs débiteurs » et « factures à établir ». Pour ce qui est des créances douteuses, le montant est en légère hausse en application des règles d'évaluation et de la clôture de certains dossiers juridiques.

L'augmentation du poste « créances à un an au plus – Autres créances » est due à une augmentation de notre compte de transit comptabilisant les dotations Régionales et au non-paiement de certains travaux de cahiers

spéciaux des charges qui seront payés en 2023. Elle est due également à un versement anticipé que le Port a fait dans le cadre de l'ISOC.

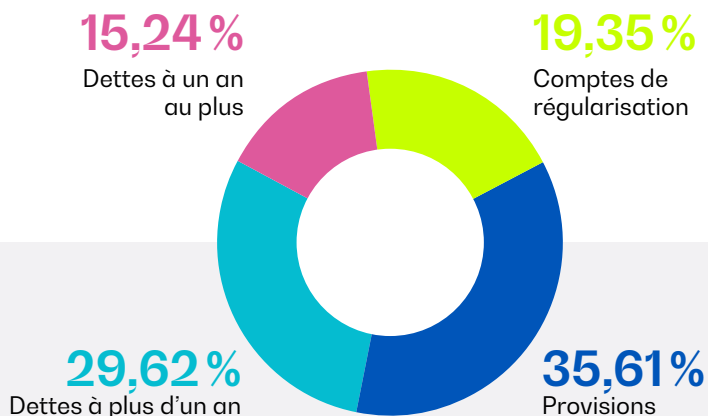
Les « comptes de régularisation » sont en diminution. Cela s'explique par la réception en 2022 de peu de facture qui concerne l'année 2023.



2.2. Le passif

Les capitaux propres atteignent un niveau de 86,2% du total du bilan.

Répartition du passif hors capitaux propres

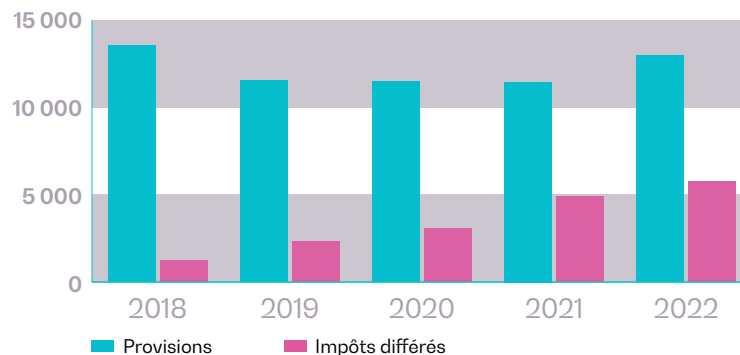


L'augmentation du poste « provisions & impôts différés » résulte de l'augmentation de la prise en compte des impôts différés calculés sur les dotations d'investissements et de la comptabilisation d'une provision pour grosses réparations & gros entretien dans le cadre de l'accident du Pont de Buda.

Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons

constitué des provisions en application des principes de prudence, d'honnêteté et de bonne foi et dans le but de couvrir les risques de pertes et de charges découlant des obligations hors bilan, pour autant que leur nature soit clairement libellée, qu'elles soient apparues dans le courant de l'exercice ou pendant un exercice précédent et qu'elles soient probables ou certaines, à la date de clôture, mais non définies quant aux montants.

Provisions et impôts différés



LES DETTES SONT INFLUENCÉES ESSENTIELLEMENT PAR :

Les dettes à plus d'un an.

Ce poste est en diminution par rapport à 2021. Cela s'explique par le reclassement des tranches d'emprunts (BEI) (946.424,65€) et du terrain acheté à tempérament à la SNCB (41.476,26€) de plus d'un an à moins d'un an.

Les dettes à un an au plus.

Ce poste reprend l'annuité de l'emprunt des 22.500.000€ de la BEI pour Carcoke soit 946.424,65€ et de l'achat à tempérament d'un terrain à la SNCB¹ soit 41.476,26€.

Les dettes commerciales ont augmenté par rapport à 2021. Ce montant représente les factures entrantes encore ouvertes au 31/12 qui ont été payées début 2023 et les factures encore à recevoir début 2023 et qui concernent 2022.

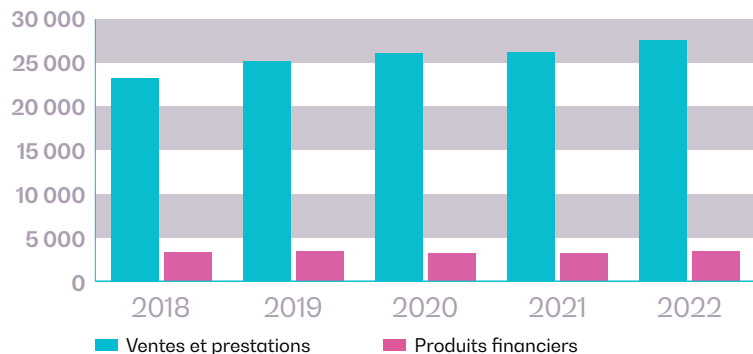
Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats. Elles sont en légère hausse par rapport à 2021.

1- L'achat de ce terrain se traduit par le paiement de 27 annuités de 80.000 € constituées d'une partie en capital qui se retrouve dans les dettes à plus d'un an et d'une partie en intérêt calculée sur base d'un taux annuel.

3. COMPTE DE RESULTATS

3.1. Le compte de produits

Produits en €



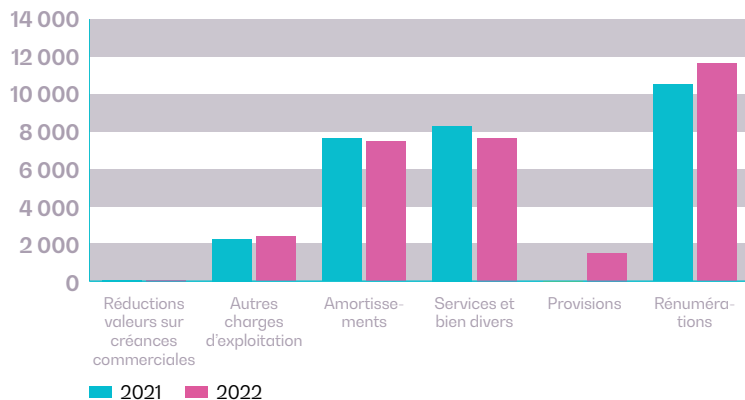
3.1.1. Le total des ventes et prestations s'élève à 27.533.136,83€. Il faut noter une augmentation de 10,5% du chiffre d'affaires. Cela s'explique par une indexation des loyers de 5% et une hausse des recettes prise d'eau de 40% soit 348.877,11€. Le poste « autres produits d'exploitation » est en augmentation à la suite d'une augmentation des charges à re-facturer aux clients par rapport à 2021 et par une augmentation des récupérations sur la dotation de fonctionnement.

3.1.2. Les produits financiers sont en hausse par rapport à l'année précédente suite à l'augmentation des amortissements sur les investissements.



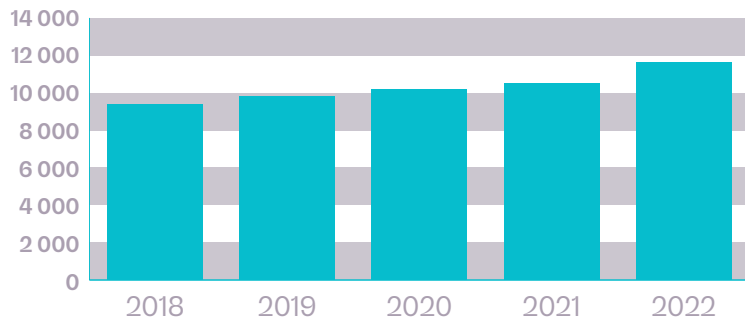
3.2. Le compte de charges

Structure des charges d'exploitation 2022



3.2.1. La masse salariale au sens large – y compris les frais sociaux et de formation – qui atteint 11.626.931,88€, a augmenté de 1.106.289,69€ soit 10,6%. Ce poste représente 38,5% des charges d'exploitation.

Masse salariale

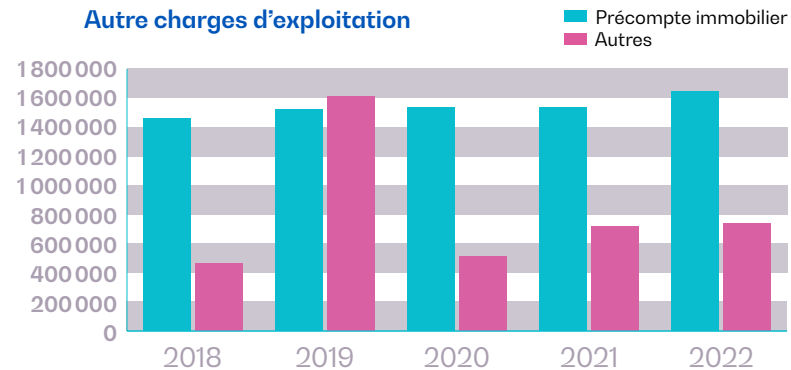


3.2.2. Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2.

3.2.3. Le poste « Services et biens divers » est en diminution par rapport à l'exercice précédent. En 2022, le Port a réalisé les travaux de dragage pour 1.766.298,21€ contre 2.061.138,12€ en 2021. Les travaux de dragage sont effectués sur deux ans.

3.2.4. Les autres charges d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2021. L'augmentation est principalement due à une augmentation du précompte immobilier et des taxes communales.

Autre charges d'exploitation



3.3. Résultat de l'exercice

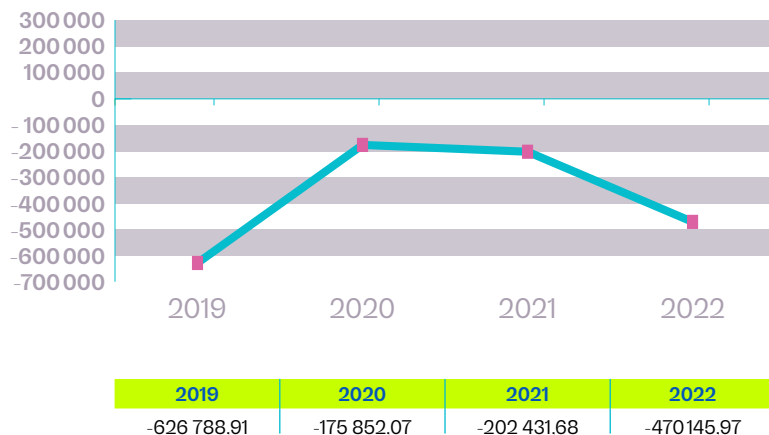
L'exercice se clôture avec un résultat négatif de 470.145,97€. En conséquence, il est proposé d'affecter la perte au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 6.736.258,68€.

Le Port est en perte pour la cinquième année consécutive. En effet, suite à la réévaluation de son patrimoine, le Port a acté une grosse plus-value. Ce qui a pour conséquence qu'on comptabilise chaque année des charges d'amortissements importantes sur la plus-value (soit 2.779.263,29€ en 2022). Ces amortissements vont progressivement diminuer au

fur et à mesure que les «fiches immobilisés réévalués» seront totalement amorties. Toutes choses restant égales par ailleurs, la perte sera donc amenée à diminuer avec le temps.

Au niveau de la continuité, dans la mesure où il s'agit de charges non décaissées, cela ne met pas en péril la continuité de la société. Cela aura pour conséquence une diminution des fonds propres qui ont augmenté fortement par la comptabilisation de la plus-value en 2017. Compte tenu des fonds propres importants, la solvabilité n'est pas mise à mal.

Évolution du résultat courant



Approuvé en séance du Conseil d'administration du 26 avril 2023.

Le vice-président,
A. BAERT

Le président,
Y. AKKI

La directrice générale adjointe,
C. HERMANUS

Le directeur général,
G. VAN DER EEKEN

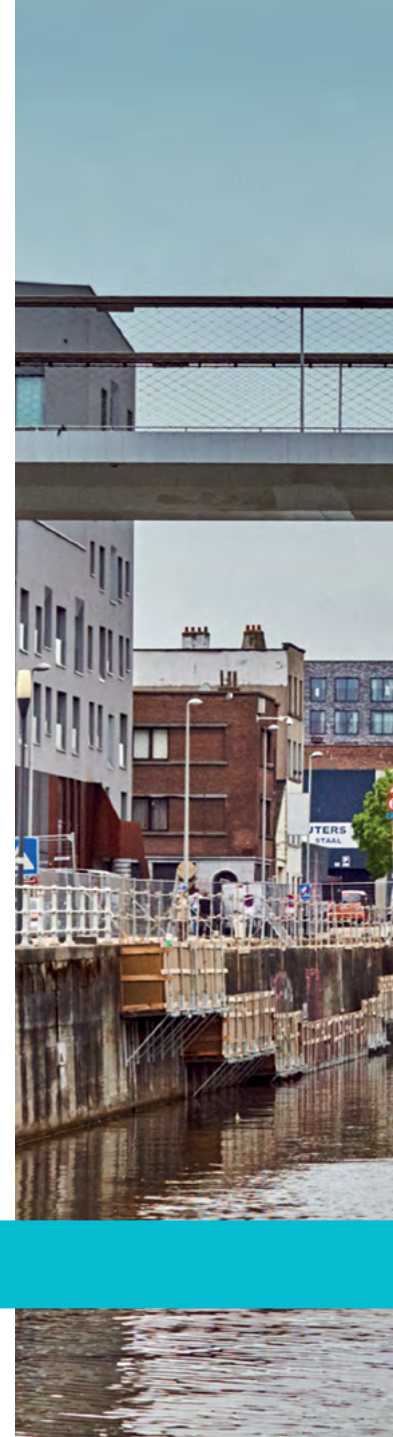
En EUR	2021	2022
ACTIFS IMMOBILISÉS	347 782 477,03	344 725 485,93
II. Immobilisations incorporelles	37 340,29	22 331,92
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	321 344 171,07	320 743 349,46
B. Installations, machines & outillage	74 574,09	255 209,86
C. Mobilier et matériel roulant	401 026,26	427 031,32
D. Immobilisation détenues en location-financement	18 700 196,87	18 231 715,95
E. Autres immobilisations corporelles	262 767,14	262 767,14
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	6 926 479,71	4 747 158,68
	347 709 215,14	344 667 232,41
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées		
1. Participations	35 921,60	35 921,60
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	0,00	0,00
	35 921,60	35 921,60
ACTIFS CIRCULANTS	31 334 674,06	35 192 768,10
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	1 867 190,04	1 360 916,77
B. Autres créances	27 518 436,45	32 619 133,39
	29 385 626,49	33 980 050,16
VIII. Placements de trésorerie		
B. Autres placements	0,00	0,00
IX. Valeurs disponibles	1 419 971,11	821 782,97
X. Comptes de régularisation	529 076,46	390 934,97
TOTAL DE L'ACTIF	379 117 151,09	379 918 254,03

Compte de résultats

En EUR	2021	2022
CAPITAUX PROPRES	328 530 729,42	327 383 511,83
I. Capital		
A. Capital souscrit	2 276 612,12	2 276 612,12
B. Capital non appelé (-)	-3 377,67	-3 377,67
	2 273 234,45	2 273 234,45
II. Primes d'émission	893 188,00	893 188,00
III. Plus-values de réévaluation	255 400 487,85	255 400 487,85
IV. Réserves		
A. Réserve légale	227 661,21	227 661,21
B. Réserves indisponibles	2 056 728,87	2 056 728,87
D. Réserves disponibles (*)	1 740 217,10	1 740 217,10
	4 024 607,18	4 024 607,18
V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)	7 206 404,65	6 736 258,68
VI. Subsidés en capital	58 732 807,29	58 055 735,67
PROVISIONS & IMPÔTS DIFFÉRÉS	16 329 275,90	18 705 754,98
VII. Provisions pour risques et charges		
C. Grosses réparations & gros entretien		
D. Autres risques et charges	11 449 913,76	12 961 913,76
Impôts différés	4 879 362,14	5 743 841,22
	16 329 275,90	18 705 754,98
DETTES	34 257 145,77	33 828 987,22
VIII. Dettes à plus d'un an		
A. Dettes financières		
A.4. Etablissements de crédit	16 550 323,87	15 562 422,96
D. Autres dettes		
	16 550 323,87	15 562 422,96
IX. Dettes à un an au plus		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	947 312,96	987 900,91
C. Dettes commerciales	5 112 836,63	5 878 957,83
D. Acomptes reçus sur commandes	93 720,11	0,00
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E.1. Impôts	232 238,79	343 081,64
E.2. Rémunérations & charges sociales	692 674,69	815 681,89
F. Autres dettes	420 420,30	76 454,97
	7 499 203,48	8 102 077,24
X. Comptes de régularisation	10 207 618,42	10 164 487,02
TOTAL DU PASSIF	379 117 151,09	379 918 254,03

CHARGES (en EUR)	2021	2022
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
II. Coût des ventes et des prestations		
B. Services et biens divers	8 287 051,17	7 657 677,71
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	10 520 642,19	11 626 931,88
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob.corporelles	7 630 577,61	7 474 139,35
E. Réduction de valeur sur créances commerciales (dot.+ ,rep.-)	73 314,22	93 677,74
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)	-3 273,00	1 512 000,00
G. Autres charges d'exploitation	2 255 133,85	2 385 865,17
	28 763 446,04	30 750 291,85
RÉSULTATS FINANCIERS		
V. Charges Financières		
A. Charges des dettes	760 184,73	720 661,67
B. Réductions de valeur sur actifs circulant		
C. Autres charges financières	8 564,93	8 999,28
	768 749,66	729 660,95
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
VIII. Charges exceptionnelles		
A. Amort et réduct valeur excep sur immob incorp et corp	60 350,60	15 860,54
B. Réductions valeur sur immob financières		
E. Autres charges exceptionnelles	3 868,30	1 968,03
	64 218,90	17 828,57
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
X. A. Impôts	1 388,48	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		
TOTAL DES CHARGES	29 597 803,08	31 497 781,37

PRODUITS (en EUR)	2021	2022
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	11 256 728,64	12 429 161,44
D. Autres produits d'exploitation	13 988 739,62	14 699 713,86
1. Subvention dragages		
Produits d'exploitation non récurrents	920 545,40	404 261,53
	26 166 013,66	27 533 136,83
RÉSULTATS FINANCIERS		
IV. Produits Financiers		
B. Produits des actifs circulants	68 078,14	1 064,84
C. Autres produits financiers		
1. Subsidés en capital	3 059 502,30	3 430 921,01
Produits financiers non récurrents	34 411,60	
	3 093 913,90	3 430 921,01
	3 161 992,04	3 431 985,85
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
VII. Produits exceptionnels		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
X. B. Régularisations d'impôts et reprises prov fiscales	67 365,70	62 512,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER		
XIII. Perte de l'exercice à affecter		-470 145,97
TOTAL DES PRODUITS	29 597 803,08	31 497 781,37



Annexes



AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS		(en milliers d'euro)	
	exercice	exercice précédent	
A. Bénéfice à affecter	7 396	7 207	
Perte à affecter (-)			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	-470	-202	
Perte de l'exercice à affecter (-)			
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	7 207	7 409	
Perte reportée de l'exercice précédent (-)			
C. Affectation aux moyens propres			
2. À la réserve légale			
3. Aux autres réserves			
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	6 736	7 207	
2. Perte à reporter			

III. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euro)

	Terrain et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier et mat. roulant	Location et financement	Autres immob corporelles	Immob. en cours cours & acptes
A. VALEUR D'ACQUISITION						
au terme de l'exercice précédent :	197 872	3 386	2 816	23 540	1 556	6 926
mutations de l'exercice :						
- acquisitions, y compris la production immobilisée	2 007	201	187			3 427
- cessions et désaffectations	-1	-8	-388			
- transferts d'une rubrique à une autre	5 606					-5 606
Au terme de l'exercice	205 484	3 579	2 615	23 540	1 556	4 747
B. PLUS-VALUES						
au terme de l'exercice précédent :	255 401		3			
mutations de l'exercice :						
- actées	0					
- acquises de tiers						
- annulées	-1 394					
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	254 007		3			
C. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS						
au terme de l'exercice précédent :	131 929	3 312	2 418	4 840	1 293	
mutations de l'exercice :						
- actés	6 826	20	160	468		
- repris	-5					
- acquis. de tiers						
- annulés	-2	-8	-387			
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	138 748	3 324	2 191	5 308	1 293	
D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE						
(a) + (b) - (c) dont mobilier et matériel roulant	320 743	255	427	18 232	263	4 747

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euro)

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres Entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
a) Valeur d'acquisition			36
b) Réductions de valeur			
2. CRÉANCES			
a) valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			36

VI. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts		
- valeur comptable augmentée du montant non appelé		
Titres à revenus fixes		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis		
- d'un mois au plus		
- de plus d'un mois à un an au plus		
Autres placements de trésorerie:		

VII. COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF) (en milliers d'euro)

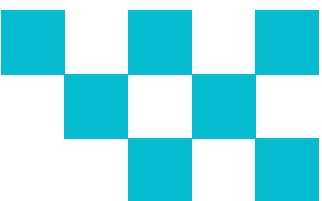
	Exercice	Exercice précédent
(ventillation des montants significatifs)		
Intérêts centralisation financière	0	
charges à reporter	391	

VIII. ÉTAT DU CAPITAL

	Montants en millier EUR	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)		
- au terme de l'exercice précédent	2 277	
- modifications au cours de l'exercice		
- augmentation		
- au terme de l'exercice	2 277	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions nominatives	2 277	1 833
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
- nominatives		1 833
- au porteur		
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBÉRÉ (rubrique 101 du passif)		
Actionnaires redevables de libération		
- Région de Bruxelles-Capitale	3	
TOTAL	3	

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euro)

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important	
- provisions pour gros entretien & grosses réparations	
- autres	12 450



X. ÉTAT DES DETTES (en milliers d'euro)

Echéant dans l'année

ayant + d'1 an, 5 ans au +

ayant + de 5 ans à courir

A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**Dettes financières**

4. Etablissements de crédit	988	4 393	11 169
- Dettes commerciales			
- Acomptes reçus sur commandes			
- Autres dettes			
TOTAL	988	4 393	11 169

DETTES (ou PARTIE des DETTES) GARANTIES PAR

B. DETTES GARANTIES

les pouvoirs publics belges

suretés réelles sur actifs

Dettes financières

4. Etablissements de crédit	15 562		
- Dettes commerciales			
- Acomptes reçus sur commandes			
- Dettes fiscales, salariales et sociales			
- Autres dettes			
TOTAL	15 562		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Exercice

1. Impôts

a) dettes fiscales échues	
b) dettes fiscales non échues	296
c) dettes fiscales estimées	1

2. Rémunérations et charges sociales

a) dettes échues envers l'O.N.S.S.	
b) Autres dettes salariales et sociales	816

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF) (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
- intérêts sur l'emprunt	454	
- subsides charges	3 923	
- emphythéose	5 787	

XII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en milliers d'euro sauf C1)

	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION dont :		
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	14 700	11 208
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE		
a) Nombre total à la date de clôture	129	129
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein	128,5	123,7
c) Nombre effectif d'heures prestées	179 033	178 935
C2. FRAIS DE PERSONNEL		
a) rémunérations et avantages sociaux directs	7 733	6 947
b) cotisations patronales d'assurances sociales	3 396	3 048
c) primes patronales pour assurances extra-légales		
d) autres frais de personnel	497	526
e) pensions		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS		
Dotation (+), utilisations et reprises (-)		
D. RÉDUCTIONS DE VALEUR		
1) sur stocks et commandes en cours		
2) sur créances commerciales		
actées	161	141
reprises	-67	-67
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
constitution	1 512	0
utilisations et reprises	0	-3
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2 176	2 084
autres	210	171
G. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
1. Nombre total à la date de clôture	1	1
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	1,0	1,0
Nombre effectif d'heures prestées	1 387	1 766
Frais pour l'entreprise	117	105

XIII. RÉSULTATS FINANCIERS (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
- produits des actifs circulants		
- subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		
subsides en capital	3 431	3 060
subsides en intérêts		
B. INTERETS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉES A L'ACTIF		
C. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		
E. AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
- rente ville de Bruxelles	9	9
- divers		

XIV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en milliers d'euro)		
	Exercice	
A. VENTILATION DES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S'ILS SONT IMPORTANTS		
- plus-value réalisée réalisations d'actifs	404	
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs		
B. VENTILATION DES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SI ELLES SONT IMPORTANTES		
- réductions de valeur sur immob corporelle	18	
- réductions de valeur sur immobilisation financière		

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (en milliers d'euro)		
	Exercice	
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des sociétés	0	

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
A. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE, TAXES D'ÉGALISATION ET TAXES SPÉCIALES PORTÉES EN COMPTE		
1. à l'entreprise (déductibles)	952	1 060
2. par l'entreprise	3 063	2 632
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :		
1. précompte professionnel	2 251	1 942
2. précompte mobilier		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :		
Caisse des dépôts et consignations	171	
Caisse des dépôts et consignations CSC	2 035	
Garanties bancaires	3 367	
ENGAGEMENT D'ACQUISITION ET DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
Débiteurs pour engagements de cession		
Engagement de cession		

XIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS

	Exercice	Exercice précédent
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
aux administrateurs et gérants	54	

Bilan social

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite
à l'Office National de Sécurité Social : 930149-48

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	119,3	12,1	128,5 (ETP)	123,7 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	166 367	12 666	179 033 (T)	178 935 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	10 590 461	1 036 471	11 626 932 (T)	10 520 642 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein	
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	118	11	126,5	
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	102	11	110,5	
Contrat à durée déterminée	111	16		16,0	
Contrat de remplacement	113				
c. Par sexe					
Homme	120	80	6	85,0	
Femme	121	38	5	41,5	
d. Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130	4	0	4,0	
Employés	134	70	9	77,2	
Ouvriers	132	44	2	45,3	

D. INTÉRIMAIRES ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Code	Intérimaires	Pers mise à disposition
Nombre moyen	150		1
Nombre effectif d'heures prestées	151		1 387
Frais pour l'entreprise (en euros)	152		116 699

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	28		28,0
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	11		11,0
Contrat à durée déterminée	211	17		17,0
Contrat de remplacement	213			
B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	25	2	25,8
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	8	2	8,8
Contrat à durée déterminée	311	17		17,0
Contrat de remplacement	313			
4. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	3	1	3,8
Prépension	341			
Licenciement	342	3		3,0
Autre motif	343	19	1	19,0

IV. FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Nombre de travailleurs	Nombre d'heures	Coût (en euro)
Hommes	580	46	938	36 912
Femmes	581	29	798	34 039

Les règles d'évaluation

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'aux règles particulières de la circulaire du 28 décembre 2006 qui fixe le plan comptable et celle du 15 novembre 2007 qui applique les règles comptables prévues par l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables à la comptabilité.

2. Règles particulières

Amortissements

■ Catégories biens immobilisés	
■ Ouvrages d'art	2%
■ Ouvrages de génie civil : routes	10%
■ Ouvrages de génie civil : ponts	2%
■ Bâtiments	2%
■ Installations industriels	2%
■ Câbles réseaux de télécommunication	4%
■ Équipement éclairage publique des routes et pistes cyclables.	5%
■ Gros outillage	10%
■ Matériel d'exploitation (groupes électrogènes, pont)	10%
■ Mobilier de bureau	10%
■ Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs,...)	10%
■ Matériel roulant	20%
■ Matériel naviguant	10%
■ Matériel publicitaire et informatique	25%
■ Matériel de haute technologie (gsm, fax, postes de tel.)	25%
■ Immobilisations incorporelles	25%
■ Concession de droits réels	Durée résiduelle d'exploitation

Immobilisations financières

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

Créances à un an au plus

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

■ Créances en retard de six mois à un an :

réduction de 25 %

■ Créances en retard d'un an à un an et demi :

réduction de 50 %

■ Créances en retard de plus d'un an et demi :

réduction de 100 %

Provisions

Les provisions sont constituées en application des principes de la prudence, de l'honnêteté et de la bonne foi et dans le but de couvrir les risques de pertes et de charges découlant des obligations hors bilan, pour autant que leur nature soit clairement libellée, qu'elles soient apparues dans le courant de l'exercice ou pendant un exercice précédent et qu'elles soient probables ou certaines, à la date de clôture, mais non définies quant aux montants.

Comptes de régularisation

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

Garantie de la Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement de Carcoke auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.

Comptabilisation emphytéose

Ci-après, nous exposons la méthode à appliquer pour de prochaines emphytéoses lorsque le Port est tréfoncier dans la transaction :

1. Déterminer dans les comptes d'investissements (22) les éléments mis en emphytéose avec leur valeur résiduelle. Chaque immobilisé porte un numéro d'inventaire dans le système comptable avec une valeur d'investissement et une valeur résiduelle en cas d'amortissement.
2. Déterminer la période de la mise en emphytéose et la valeur éventuelle en fin de contrat. Cette période ne pourra dépasser la date de juin 2023 étant donné que le Port a été créé pour une période de 100 ans à dater de juin
3. Reprendre la valeur du droit d'emphytéose et le mode de paiement (en une fois ou échelonné) et l'inscrire dans un compte de créance en fonction du contrat.
4. Déterminer la plus-value en faisant la différence entre la valeur résiduelle du ou des biens avec la valeur du droit d'emphytéose et la comptabiliser dans un compte de régularisation (49) au passif. La valeur du droit d'emphytéose est déterminée soit au moment du contrat par expert immobilier, négociations ou autres applications de formules soit à la fin du contrat de la même manière décrite ci-avant.
5. Prendre chaque année ou au prorata pour la première année, une partie de la plus-value dans un compte de la classe 76 en diminuant le compte de régularisation. Ce montant est égal à la plus-value totale divisée par le nombre d'années que le bien est mis en emphytéose.

Rapport du Collège des commissaires

Rapport du commissaire à l'Assemblée générale de la s.a. Port de Bruxelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Port de Bruxelles Port de Bruxelles (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette

date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **379.918.254,08 EUR** et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de **470.145,97 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point mentionné en introduction du rapport de gestion qui détaille la provision de 1.512.000,00 EUR comptabilisée dans le cadre de l'accident au Pont de Buda ayant eu lieu fin décembre 2022. Cette provision a été comptabilisée sur base d'une estimation du coût des travaux de réparation de ce pont de Buda.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évé-

nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de

la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'autre anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau

du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 5° et 7° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- le document indiquant les informations suivantes, sauf si celles-ci sont déjà fournies de façon distincte dans les comptes annuels
 - a. la. le montant, à la date de clôture de ceux-ci, des dettes ou de la partie des dettes garanties par les pouvoirs publics belges ;
 - b. le montant, à cette même date, des dettes exigibles, que des délais de paiement aient ou non été obtenus, envers des administrations fiscales et envers l'Office national de sécurité sociale ;
 - c. le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics ;
- la liste des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

Néant

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception :
 - du non-respect du délai de la publication au Moniteur Belge des décisions de nomination et de révocation prises par l'Assemblée Générale qui sont à publier dans un délai d'un mois après la tenue de cette Assemblée Générale.
 - du non-respect du délai légaux pour l'arrêt des comptes et la remise des documents au commissaire.

Fait à Bruxelles, le 28 avril 2023

Be Audit SRL

Commissaire

Représentée par



Amaury STAS DE RICHELLE
Réviseur d'entreprises
Administrateur



SIÈGE ADMINISTRATIF

Place des Armateurs, 6 - 1000 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 420 67 00

info@port.brussels - www.port.brussels

CAPITAINERIE

Rue de l'Avant-Port, 2 - bte 1 - 1000 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 247 91 21